## Pratiques des indulgences Tradition, innovation, adaptation dans les sociétés européennes (Moyen Âge – époque contemporaine) 2016-2018

Organisateurs : Esther Dehoux, Caroline Galland, Charles Mériaux, Catherine Vincent

La commémoration à venir de la publication des 95 thèses de Luther à l'automne 1517 donne une actualité certaine à la plus emblématique des pratiques dénoncées par le réformateur : les indulgences. Généralement considérée comme une innovation née à la fin du XI<sup>e</sup> siècle dans le contexte de la première croisade, puis du renforcement de l'autorité pontificale en Occident et des mutations de la pastorale de la pénitence, la pratique des indulgences est ensuite devenue, pour reprendre une expression d'Olivier Guyotjeannin, « une des pièces fondamentales d'un vaste jeu comptable », violemment critiquée, dès avant Luther, à l'intérieur même de l'Église catholique, mais mise en œuvre par les autorités ecclésiastiques et bien reçue. L'objectif sera, ici, d'examiner la question des indulgences non pas tant pour en étudier la critique ou la condamnation, mais plutôt pour en apprécier la pratique. En effet, si elles trouvent leur place au cœur d'un débat, parfois vif, sur la tradition et l'innovation des pratiques religieuses et sociales dans l'Occident, du Moyen Âge à nos jours, les indulgences n'en demeurent pas moins recherchées par les fidèles. Elles seront au cœur d'une réflexion, qui s'articulera en trois temps.

Il s'agira, dans un premier temps, de s'intéresser aux acteurs : à ceux qui assurent la promotion des indulgences (papauté, épiscopat, mais aussi prédicateurs, auteurs de textes littéraires, etc.). L'attention sera portée sur les différents types de sources qui permettent de cerner les indulgences, le vocabulaire qui les désigne et ses glissements, mais aussi sur les relations, parfois conflictuelles, qu'entretiennent les divers acteurs, notamment le pape et les évêques depuis le concile de Latran IV.

La distribution des indulgences contribue à remodeler sensiblement la géographie de l'Occident autour de sanctuaires et de villes, et à instaurer des moments privilégiés : c'est pourquoi on s'intéressera, lors de la deuxième rencontre, à l'espace et aux temps des indulgences, c'est-à-dire à ce qui en permet la distribution. On portera donc l'attention sur les lieux dont la visite et la fréquentation permettent d'obtenir ces grâces (églises, séminaires, etc.), puis sur les moments qui en favorisent l'obtention, qu'il s'agisse de la croisade, des pèlerinages, des jubilés, des missions, des entrées en confraternité ou des fêtes liées à l'histoire d'un sanctuaire ou d'un culte (dédicace, construction et rénovation, translation de reliques, etc.), et, enfin, sur les gestes et les objets (génuflexions, autels, images, reliques, etc.). On veillera, là encore, à saisir les évolutions, à préciser les éventuels décalages entre les espaces étudiés en accordant aussi une attention particulière au renouveau numérique (diaporamas, réseaux sociaux, etc.).

Dans un dernier temps, la réflexion portera sur les fonctions des indulgences. Et en premier lieu bien sûr, la fonction religieuse et spirituelle. C'est dans ce cadre que s'imposera une réflexion sur la durée de la remise de peine, celle-ci pouvant aller de quelques jours à des milliers d'années, ce qui n'est pas sans rappeler les pratiques de la pénitence tarifée. On s'interrogera également sur la fonction sociale des indulgences, sachant que celles-ci auraient été recherchées pour contourner l'exigence des peines de satisfaction dont il a été montré

qu'elles pouvaient, au Moyen Âge en particulier, susciter la honte. La dimension politique, enfin, ne sera pas oubliée. Les indulgences ont été, en effet, un outil de gouvernement, utile et précieux : les distribuer est une prérogative recherchée, contrôlée et revendiquée. Obtenir des indulgences pour son église, sa cité ou son prince a aussi un intérêt qu'il conviendra de préciser. Il s'agira également de repérer les rythmes de la « sortie » de la pratique des indulgences, accélérée au XX<sup>e</sup> siècle, mais aussi rénovée si l'on en croit les indulgences « tweetées » par le pape François ; et de saisir les arguments mis en avant pour justifier cette évolution ou, au contraire, pour tenter de la récuser.

Cette réflexion collective prendra la forme de trois tables rondes qui se tiendront le 25 novembre 2016 à l'Université de Lille, le 24 novembre 2017 à l'Université Paris-Ouest-Nanterre La Défense et le 22 juin 2018 à l'Université de Lille.

## Programme de la première rencontre Les acteurs

Université de Lille SHS Vendredi 25 novembre 2016

Esther Dehoux (Université de Lille SHS, UMR 8529 IRHiS), Caroline Galland (Université Paris Ouest, EA 1587 CHiSCO), Catherine Vincent (Université Paris Ouest, EA 1587 CHiSCO): Introduction générale au cycle des rencontres « Indulgences »

Charles Mériaux (Université de Lille SHS, UMR 8529 IRHiS) : L'indulgence avant les indulgences

Amandine Le Roux (UMR 8589 LAMOP):

Les indulgences dans l'escarcelle pontificale : un moyen de gouvernement à la fin du Moyen  $\hat{A}ge$  ?

Benoît Schmitz (ENS, UMR 8596 Centre Roland Mousnier, Institut de Recherche pour l'Étude des Religions)

Validité et licéité des indulgences pontificales : le problème de la juste cause (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)

Vincent Tabbagh (Université de Bourgogne Franche-Comté, UMR 6298 ARTéHIS) Les évêques et les indulgences dans la France des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles : faveur ou réticence ?

Stefano Simiz (Université de Lorraine, EA 3945 CRULH) Prêcher l'indulgence après 1517 : défis et renouveau

Isabelle Brian (Université de Lorraine, EA 3945 CRULH) Prêcher les indulgences en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

Michel Grandjean (Université de Genève, Maison de l'histoire) : *Conclusions*